

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>DATE DE CONVOCATION</u>	
23 septembre 2020	
<u>DATE D’AFFICHAGE</u>	
23 septembre 2020	
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	25
VOTANTS	31

La séance ouverte à 18 h 00 est présidée par Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

## Conseil Municipal

*Séance du 29 septembre 2020*

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier GIRARDIN , Mme Cécile PAUWELS , M. Jean-Paul BRAUN , Mme Marie-Claude DEFONTAINE , M. Bernard CHAMPAGNE , Mme Sylviane BETTINGER , M. David PARISON , Mme Véronique BOURGEOIS-SCHEFFMANN , Mme Marie-Françoise LEBORGNE - GODARD , Mme Aïcha HIMEUR , M. Christian DUCOURANT , Mme Léa REGNAULT , Mme Sophal DUONG , M. Michael THOMAS , Mme Christiane CHERY , M. Xavier RENAUDIN , Mme Marie-Françoise PAUTRAS , M. Claude LEGAUX , Mme Suzanne GIMENEZ , M. Soufiane SEBBARI , Mme Sandrine DA CUNHA , Mme Nadège NACRIER , M. Vincent RICHARD , M. Cédric HERBLOT , M. Corentin PERRUT.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean JOUANET (procuration à M. Jean-Paul BRAUN) , M. Daniel GRIENENBERGER , M. Dany GESNOT (procuration à M. Olivier GIRARDIN) , Mme Ulku YANIK (procuration à Mme Léa REGNAULT) , M. Mohamed Lamine FATY (procuration à Mme Sophal DUONG) , M. Julien MAUVIGNANT (procuration à M. David PARISON) , Mme Hania KOUIDER-SAHED , Mme Danièle BOEGLIN (procuration à M. Vincent RICHARD).

M. Corentin PERRUT a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DELIBERATION N° 60/2020      RAPPORTEE PAR : Mme NACRIER  
JM / NB

**CRÉATION D’UN COMITE CITOYEN JEUNES  
ET D’UNE COMMISSION CITOYENNE**

## CRÉATION D'UN COMITÉ CITOYEN JEUNES ET D'UNE COMMISSION CITOYENNE

La Ville de La Chapelle Saint-Luc offre la possibilité à ses administrés de s'investir dans la participation citoyenne par différents moyens. Du CM1 à la 5<sup>ème</sup>, les enfants peuvent intégrer, par voie électorale, le Conseil Municipal Jeunes (CMJ). Dès l'âge de 16 ans, les Chapelains peuvent intégrer un des trois conseils citoyens mis en place sur la commune.

Ces instances de participation, bien que très actives, ne permettent néanmoins pas l'implication de jeunes âgés entre 13 et 16 ans, qui sont pourtant des acteurs essentiels et les citoyens de demain.

Ainsi, il est proposé de créer un Comité Citoyen Jeunes. L'animation de cet organe sera portée par le service Démocratie Locale, déjà en charge des 4 instances précitées.

Le Comité Citoyen Jeunes permettra d'inscrire ce public dans une démarche semi-autonome de civisme, de citoyenneté et de mise en place de projets collectifs par et pour les jeunes. Il sera composé d'anciens membres du CMJ n'ayant pas été réélus aux dernières élections ou ayant atteint l'âge maximal requis. De même, le comité sera ouvert aux jeunes âgés de 13 à 18 ans révolus, sur la base du volontariat, résidant ou étant scolarisés à La Chapelle Saint-Luc.

Au sein de ce comité, trois pôles seront créés :

- Pôle 1 : Vivre ensemble  
Comprenant les thématiques :
  - Culture
  - Loisirs
  - Laïcité
  - Equité
  - Mixité
  - Egalité
  - Parité
  
- Pôle 2 : Cyber éducation  
Comprenant les thématiques :
  - Informations
  - Formations
  - Protection
  - Sécurité
  - Métiers
  
- Pôle 3 : Bien-être  
Comprenant les thématiques :
  - Cadre de vie
  - Santé
  - Handicap
  - Ecologie

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- DE DÉSIGNER les 3 élus précités.
- D'APPROUVER la création et le fonctionnement du Comité Citoyen Jeunes ainsi que la commission citoyenne.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix  
donnent les résultats suivants

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	31			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour le Maire empêché,  
Le Maire Adjoint,

  
**Jean Paul BRAUN**  
Olivier GIRARDIN

Afin de suivre les projets et permettre leur validation, il est proposé la création d'une Commission Citoyenne.

Cette commission aura pour rôle de présenter les travaux et propositions initiés par le Comité Citoyen Jeunes. Elle se réunira, au minimum, une fois par trimestre.

Cette commission sera composée de :

- 2 représentants jeunes de chaque pôle, ayant pour rôle l'information et la communication des projets en cours, soit 6 jeunes,
- 3 élus ayant pour rôle la validation des projets, l'indication des orientations politiques, l'émission d'avis et la transmission des informations au Conseil municipal :
  - Adjoint au Maire en charge de l'Aménagement Urbain, de la Transition Ecologique et de la Politique de la Ville,
  - Adjointe au Maire en charge de l'Education et de la Jeunesse,
  - Adjoint au Maire en charge de l'Animation, des Associations et de la Démocratie Participative,
- En sus des membres, peut participer, aux réunions de la commission, à titre consultatif et sur invitation, toute personne dont la présence paraît utile.

Après saisine de la commission Pôle Vie Associative, Sportive, Culturelle et Citoyenne du 31 août 2020.

Après saisine de la commission Pôle Education et Jeunesse du 03 septembre 2020.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité - Sécurité du 21 septembre 2020.